

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BÉBÉS NAGEURS STÉPHANOIS

1. Article "Licence"	1
2. Article "Les séances"	1
3. Article "Calendrier d'une saison"	2
4. Article "Inscription"	2
5. Article "Processus d'inscription"	3
6. Article "Accompagnement des adhérents"	4
7. Article "la piscine"	4
8. Article "Prise de contact avec l'association"	5
9. Article "Conformité RGPD : vos données personnelles"	5

Le règlement intérieur concerne chacun des membres de l'association : enfants, parents, membres du conseil d'administration. Le personnel encadrant est aussi concerné.

Chaque membre de l'association en aura eu connaissance : lors de l'inscription le parent prend connaissance du règlement et signe son acceptation. Pour le personnel encadrant le bureau l'introduit via la fiche de poste à signer par le professionnel.

Ce règlement a pour but de créer une bonne ambiance dans laquelle chacun pourra vivre et travailler correctement.

Le règlement devra être respecté tout au long de l'année.

Le présent règlement vient en complément du statut de l'association.

1. Article "Licence"

Le participant doit être licencié à la Fédération Sportive UFOLEP. Cette licence représente l'assurance mais aussi l'adhésion à ses valeurs.

2. Article "Les séances"

La circulaire Périllat reste la principale référence pour définir l'objectif de l'association, décrire ses activités et établir les missions des professionnels du bassin.

Pour les séances Bébé nageurs : de 6 mois à 5 ans. L'enfant est accompagné par un parent dans le bassin sur toute l'activité et les animations. Durée 30 minutes, sauf pour les séances en parallèles de l'éveil aquatique (45 minutes).

L'association prend position et ne donne aucune finalité sportive à ses activités d'initiation Bébés nageurs. Il ne s'agit aucunement d'une préparation anticipée à la natation. L'association met l'accent au contraire sur l'ambiance affective nécessaire à la réalisation de ces activités. Les acquis dans la coordination psychomotrice seront certainement favorables à de futures activités sportives ou aquatiques. Pour l'association, la finalité des séances Bébés Nageurs est ludique, affective et relationnelle pour l'enfant avec lui-même, ses parents, les autres enfants et les autres adultes (accueillants ou parents) dans la situation particulière d'un bassin.

Pour que l'enfant profite pleinement de ces occasions de découvertes, d'ouvertures et de plaisirs, les séances se déroulent sans contrainte d'objectifs technique ou de performance. Pour offrir toutes les opportunités aux enfants et aux parents et mettre en valeur la richesse aquatique de ces activités, l'association met à disposition dans le bassin des matériels et du personnel pour créer des situations de jeux et de découverte (frites, mousses, toboggan...).

Toutefois pour accompagner l'enfant dans sa progression à la natation et le stimuler, deux types de groupes sont créés pour lesquels le personnel définit des thèmes d'animation et d'enseignement adaptés :

- Eveil Aquatique 1ere année "EA1" : à partir de 5 ans , possibilité d'intégrer le cours à 4 ans si l'enfant a déjà fait Bébés nageurs auparavant et si approuvé le maître-nageur. L'enfant est placé sous la responsabilité du maître-nageur sans la présence de parents qui propose de découvrir ludiquement la natation. Durée 45 minutes.
- Eveil Aquatique à partir de la 2eme année "EA2" : Si approuvé par le maître-nageur. L'enfant est placé sous la responsabilité du maître-nageur sans la présence de parents qui propose de découvrir ludiquement la natation. Durée 45 minutes.
- Aisance Aquatique à partir de la 3eme année : Si approuvé par le maître-nageur. L'enfant est placé sous la responsabilité du maître-nageur sans la présence de parents qui propose la nage codifiée . Durée 45 minutes .

Les maîtres-nageurs se réservent le droit de réaffecter l'enfant dans un groupe qui lui permette de s'épanouir en toute sécurité. Dans ce cas après concertation avec l'association et les parents un changement de groupe sera réalisé.

3. Article "Calendrier d'une saison"

Une saison commence généralement en septembre et se termine fin juin, les dates exactes dépendent de la convention de la mise à disposition de la mairie. L'association communique les dates exactes aux parents dès que la convention est établie.

Les séances se déroulent le samedi sauf en cas de force majeure , le jour peut changer.

Il n'y a pas de séance pendant les vacances, et certains ponts ou jours fériés. L'association fournit un calendrier des séances en début de saison.

4. Article "Inscription"

L'inscription est possible dès que l'enfant a tous ses vaccins obligatoires et rappels réalisés.

La cotisation comprend :

- La baignade d'un enfant et d'une personne majeure sur toute la saison encadrée ainsi qu'un second accompagnant (limité à 5 entrées),
- L'adhésion de l'enfant à la fédération (comprenant l'assurance),

- Les frais fixes de fonctionnement de l'association.

La cotisation annuelle est exigible à l'inscription pour la totalité de la saison.

Possibilité de fractionner en trois fois mais la cotisation reste annuelle.

L'inscription est possible pendant toute la saison, les tarifs sont dégressifs avec le nombre d'enfants inscrits et en cours de saison.

L'inscription est ferme et définitive pour la saison en cours, l'exception est accordée pour raison médicale. Seule la présentation d'un certificat médical pour l'enfant pourra amener le remboursement d'une partie de la cotisation. Toutefois, tout trimestre « entamé » au moment de la demande écrite ne sera pas remboursé. De plus, une retenue de 30 euros pour les frais fixes de l'association est appliquée. Si les paiements ont été réalisés en chèques vacances l'association peut proposer un avoir. Ci-dessous le tableau des tarifs et remboursements si accepté par l'association :

Date d'inscription	BBN 1	BBN 2	BBN 3	EA1	EA2	Nb chq max	BBN1	BBN 2	BBN 3	EA1	EA2
Du 14/09 Au 22/12 (après séance du 21/12)	195 €	166 €	138 €	240 €	204 €	3	83 €	65 €	44 €	107 €	87 €
Du 23/12 au 23/03 (après séance du 22/03)	113 €	95 €	74 €	137 €	117 €	2	29 €	19 €	6 €	42 €	31 €
Du 24/03 Au 14/06	59 €	49 €	36 €	72 €	61 €	1	0	0	0	0	0

L'inscription à la séance d'éveil aquatique n'est possible que sous l'acceptation des maîtres-nageurs. Il est possible de changer de groupe si ces conditions sont remplies dès le trimestre encadrant l'âge requis.

Les grands frères et sœurs des enfants sont des enfants n'ayant plus l'âge permis pour les séances bébés nageurs. Ils peuvent être inscrit à un abonnement "aîné" permettant 5 entrées sur toute la saison, au tarif de 30 €. Cette inscription se réalise dans les mêmes conditions que l'article "Processus d'inscription", avec un paiement en deux fois max.

Il n'y a pas de séance d'essai.

5. Article "Processus d'inscription"

L'association met à disposition un formulaire d'inscription avec les pièces nécessaires pour le dossier, ainsi que la tarification. L'inscription est au nom de l'enfant. Le parent remet le dossier complet au bureau qui l'examine et le valide pour autoriser son paiement. Le parent bénéficie d'un délai de 10 jours pour envoyer le paiement. Une fois payé le parent doit attendre la confirmation par le bureau qui autorise la baignade.

Merci de bien penser à vous munir du mail confirmant votre inscription lors de votre 1ère baignade

L'inscription peut se réaliser par voie postale, en physique lors de nos permanences, ou en ligne via notre site [SWIM Community](https://bebesnageursstephanois.swim-community.fr/Pages/Login.aspx) : <https://bebesnageursstephanois.swim-community.fr/Pages/Login.aspx>.

Les enfants sont groupés par âge, et certains créneaux sont ouverts à tout âge. Le parent ne peut choisir que parmi les créneaux proposés par l'association. Il est possible sur demande de grouper les enfants sur le créneau de l'aîné.

Le créneau horaire est fixé pour toute l'année sans changement possible, sauf si celui-ci est validé par les maitres-nageurs.

Certificat médical : étant donné le jeune âge des enfants, l'association demande pour tout nouvel adhérent la présentation d'un certificat médical récent de moins de trois mois. Celui-ci sera valide pendant trois ans à date d'émission, si le résultat du questionnaire de santé cerfa 15699*1 le permet à chaque renouvellement de l'adhésion.

Paiement de l'adhésion : CB, espèces, chèques et chèques vacances. Possible de payer jusqu'à trois fois une adhésion à l'année.

6. Article "Accompagnement des adhérents"

Un accompagnateur est une personne majeur accompagnant l'adhérent et son parent, sans enfant à surveiller. Seulement un accompagnateur est permis. Cet accès est payant. 5 entrées sont comprises dans le prix de l'abonnement. Au-delà le prix de la baignade d'un accompagnateur est de 20 euros pour 10 entrées, à régler sur SWIM ou en espèces/chèques auprès des surveillants de baignade.

7. Article "la piscine"

Le règlement intérieur de la piscine s'applique pour tous les membres et le personnel. Celui-ci est affiché à la piscine et disponible en ligne. Nous soulignons notamment l'importance de respecter le port d'une tenue autorisée :

- **Maillot et bonnet de bain obligatoires. Les caleçons sont interdits.**
- La tenue de bain est obligatoire au bord du bassin.

Les activités piscine se déroulent avec l'accompagnement d'un des parents de l'enfant (ou d'une personne majeure). **La règle de 1 adulte pour 1 enfant dans l'eau n'a aucune exception pour les séances Bébé Nageurs. Pour les séances d'éveil aquatique, celles-ci se déroulent sans la présence du parent.**

Arriver à l'heure indiquée pour votre groupe et, pour le bien-être de tous, respecter le temps imparti à chacun (30 ou 45 minutes). Attendre que le groupe précédent soit sorti du bassin avant de pénétrer dans l'eau. En attendant le début de votre séance, vous pouvez patienter dans la pataugeoire.

Se signaler aux maîtres-nageurs avant de rentrer dans l'eau.

Seules les personnes accompagnant l'enfant lors de la baignade sont autorisées à se rendre en bord de bassin.

Ne jamais laisser circuler l'enfant seul au bord du bassin. Ne jamais laisser seul un enfant dans l'eau.

Pour l'éveil aquatique, le parent ne doit pas rester au bord du bassin mais patienter dans les gradins et venir chercher l'enfant en fin de séance.

Prévoir des biberons ou petits pots en plastique, les objets en verre sont formellement interdits. Ne pas marcher en chaussures au-delà du hall d'accès aux vestiaires. Utiliser les poubelles. Ne pas laisser traîner de couche ou autre déchet.

Déshabiller les enfants dans les vestiaires sur les tables à langer (prévoir un « baby-relax » pour le transport des jeunes enfants et non une poussette), prévoir aussi une sortie de bain.

Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. En cas de vol, l'association « les bébés nageurs stéphanois » ne pourrait être tenue pour responsable.

Les enfants qui ne se baignent pas ne sont pas autorisés au bord du bassin. S'ils restent dans l'enceinte de la piscine, ils sont sous l'entière responsabilité des parents.

Le personnel encadrant veille au respect de ces règles ainsi qu'à votre sécurité. Ainsi ils peuvent interdire l'accès au bassin ou le faire évacuer. Tout manque de respect à ces décisions peut mener à une résiliation de l'adhésion.

Température de l'eau : l'association se réfère à la circulaire Périllat pour définir les bonnes conditions d'accueil de l'enfant. L'association convient donc avec la mairie de la mise à disposition d'une piscine chauffée en conséquence. La mairie prend à charge gracieusement les coûts de mise à disposition des bassins.

L'association n'est pas responsable de l'annulation des séances pour des raisons indépendantes de sa volonté (température insuffisante, grève du personnel municipal, fermeture de la piscine ...).

L'association décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés par l'enfant à un tiers.

8. Article "Prise de contact avec l'association"

L'association réalise des permanences physiques à la piscine. Le calendrier des séances est publié en ligne sur notre site web : www.bebesnageursstephanois.fr

Il est possible de nous contacter par voie postale :

BÉBÉS NAGEURS STÉPHANOIS

Courrier : 3 rue du green , 42160 Bonson.

Courriel : contact@bebesnageursstephanois.fr

Via le formulaire de prise de contact disponible sur notre site internet.

Via Messenger de notre page Facebook : https://www.facebook.com/BBnageurs42/?locale=fr_FR

Nous ne réalisons pas d'accueil téléphonique.

9. Article "Conformité RGPD : vos données personnelles"

Le bureau collecte vos données personnelles exclusivement pour :

- L'adhésion à la ligue
- Vous contacter pour le suivi du déroulement des séances
- L'organisation des assemblées générales

- Participer aux animations.

Cette collecte et traitement de vos données personnelles est réalisée au sein des logiciels :

- “UFOLEP Affiligue”,
- “SWIM Community”.
- Service cloud OVH “envoi SMS” et “liste de diffusion”.
- Google drive,
- OneDrive.

Le traitement de vos données par UFOLEP est dans les conditions présentées sur la demande d’affiliation.

Pour SWIM vos données personnelles sont conservées jusqu’à 18 mois après la date de dernière inscription.

Toutes les données envoyées sur OVH, OneDrive et Google Drive sont générées à partir des comptes SWIM comportant une inscription en cours.

L’utilisation du drive Google est ponctuelle pour un éventuel besoin lors de nos animations.

L’utilisation de OneDrive est réalisée pour stocker nos fiches de présence.

L’acceptation de ce règlement vaut acceptation du traitement de vos données dans le cadre cité ci-dessus.

Vous pouvez exercer l’ensemble de vos droits relatifs à l’utilisation des données personnelles (droits d’accès, de rectification, de suppression, etc.) :

- Pour UFOLEP, consulter le formulaire qui vous est fourni,
- Pour votre espace SWIM Community, directement depuis votre espace.
- A défaut en adressant vos demandes à l’adresse suivante :
contact@bebesnageursstephanois.fr